

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 844/SLAG relative au recouvrement public des pensions alimentaires.

n° 844/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 août 1975

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1975

Date du numéro
25 août 1975

VISAS

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée dans le territoire français des Afars et des Issas, la loi n° 75-618 du 11 juillet 1975 relative au recouvrement public des pensions alimentaires. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal Officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint. JEAN FROMENT.